

**BONUS VELO
FORMULAIRE DE DEMANDE**

CONDITIONS

- Vous devez résider à titre principal sur l'une des 15 communes faisant partie du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique
- Les vélos doivent être conformes aux normes en vigueur décrit dans le règlement annexé
- L'acquisition doit être effectuée auprès de l'un des vendeurs de cycles partenaires de l'opération
- Vous vous engagez à ne pas vendre le vélo subventionné pendant les 3 années qui suivent l'achat
- Vous acceptez les termes du règlement du dispositif bonus vélo

Un seul dossier est accepté par personne. Une nouvelle demande peut être faite après une durée minimale de 3 ans.

BÉNÉFICIAIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse (résidence principale) :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail (facultatif) :

IBAN :

BIC :

Date :

« Les informations sont recueillies par Cap Atlantique afin d'assurer un suivi administratif de votre aide à l'achat de vélos et réaliser des statistiques le cas échéant. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Direction de l'Environnement et des Economies Primaires de Cap Atlantique, le service finances, le service informatique. Les données sont conservées pendant 10 ans sous réserve que vous bénéficiez de la subvention.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@cap-atlantique.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

MATÉRIEL SUBVENTIONNABLE

Un seul vélo est subventionnable et une seule case peut être cochée

Vélo classique urbain ou assimilé

Vélo à assistance électrique

Vélo « spécial »

(Vélo cargo, biporteur, triporteur, vélo rallongé, tandem)

Coût du matériel :

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Copie d'un justificatif de domicile *(de moins de 3 mois)*
- Copie d'une pièce d'identité ou du passeport du demandeur
- Formulaire de demande de subvention dûment rempli
- Original de la facture d'achat à son nom certifié acquittée de moins de 3 mois
- Si achat de VAE : copie du certificat d'homologation européenne du VAE
- L'attestation de marquage du vélo obligatoire
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire

En cas de dépôt d'un formulaire papier :

- Charte d'engagement signée

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, dans la limite des crédits alloués au dispositif.

Seuls les dossiers complets seront retenus – Toutefois, dans le cas où le dossier s'avèrerait être incomplet, le bénéficiaire dispose d'un mois pour apporter la ou les pièce(s) manquante(s) à compter de la réception de la demande de pièce(s) complémentaire(s).

DOSSIER A RETOURNER DIRECTEMENT EN LIGNE SUR LE SITE DE CAP ATLANTIQUE OU :

bonusvelo@cap-atlantique.fr

**Cap Atlantique
DEEP – Bonus Vélo
3 avenue des Noëllles – BP 64
44503 LA BAULE Cedex**

CHARTRE D'ENGAGEMENT (à remplir uniquement si dépôt au format papier)

Charte d'engagement relative à l'attribution d'une subvention aux habitant.e.s au sein de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (Cap Atlantique) en vue de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo urbain ou assimilé, d'un vélo pliant ou d'un vélo utilitaire/familial.

BÉNÉFICIAIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse (résidence principale) :

Code Postal :

Commune :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

, atteste sur l'honneur :

- ✓ accepte les termes du règlement du dispositif Bonus vélo
- ✓ ne percevoir qu'une seule subvention
- ✓ ne pas revendre le vélo pendant les 3 années suivant l'achat aidé sous peine de restituer la subvention à Cap Atlantique
- ✓ apporter la preuve aux services de Cap Atlantique qui en font la demande que je suis bien en possession du vélo
- ✓ autoriser les services de Cap Atlantique à effectuer une visite de vérification de la possession du vélo
- ✓ répondre aux éventuelles enquêtes qui pourraient lui être adressées par Cap Atlantique.

En signant cette charte d'engagement, je m'engage également à respecter l'ensemble des critères décrits dans le règlement « Bonus vélo ». Je suis informé.e qu'en cas de non-respect de ces engagements, je suis passible de sanction, que ce soit pour détournement de la subvention ou d'une déclaration frauduleuse ou mensongère.

Fait le

En 2 exemplaires originaux (dont un que je conserve)

Le/la bénéficiaire nom, prénom :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :